



Admr contrat de travail 60h

Par **helenebertrand**, le **24/09/2015** à **17:28**

bonjour

je travaille depuis 8 ans pour l'adm et j'avais un contrat de 90h mensuels, ils me l'ont passé à 60h car j'avais trouvé un autre employeur mais je me retrouve avec 60h car au bout de 3 ans ça n'a pas fait, du coup je suis dans une précarité et je sais que maintenant c'est 24h hebdo. que faire ?? merci de votre aide

Par **moisse**, le **24/09/2015** à **19:34**

Bonjour,

[citation] je sais que maintenant c'est 24h hebdo. que faire [/citation]

Vous devez alors savoir que l'antériorité de votre contrat ne vous permet pas d'exiger ces 24h, mais vous attribue un droit de priorité.

Pour quoi ne pas demander à l'ADMR de revoir votre contrat ?

En fait je suppose que vous avez déjà tenté cette démarche qui n'a pas abouti ?

Par **helenebertrand**, le **24/09/2015** à **20:25**

merci de votre réponse, j'ai effectivement demandé à l'augmentation de mon contrat mais ils m'ont dit que ça n'était pas possible donc si j'ai bien compris pas d'issue à cela ??

Par **moisse**, le **25/09/2015** à **07:12**

Mais si.

Si vous avez perdu un emploi, vous êtes éligible aux allocations de chômage.